



RDCongo : Un engagement renouvelé des partenaires du Gouvernement vers le secteur forestier

Le renouveau du dialogue politique et une feuille de route pour le secteur forêts ont permis l'approbation du Programme de gestion durable des forêts

Kinshasa, le 5 décembre : Sous la présidence du Ministre des Finances et avec la participation de ses homologues de l'Environnement, Aménagement du Territoire, Foncier, Agriculture et Energie, des Ambassadeurs de Norvège et de France et de la société civile congolaise, le [Comité de pilotage REDD+ du Fonds National RDC](#) a approuvé ce jour le "[Programme pour la gestion durable des forêts](#)" (souvent appelé PGDF, sous l'appellation française). Le programme est cofinancé par CAFI (12 millions en deux tranches de 6 millions), l'Agence française de développement, qui met également en œuvre le programme (4,4 millions), et des activités du Fonds français pour l'environnement mondial (1,1 million) contribuant à la réalisation de ses objectifs.

En avril 2018, le PGDF avait reçu une recommandation positive du Comité technique (voir le [communiqué de presse](#) de sa 14ème réunion), en attendant l'intégration des révisions finales.

Le [Plan national d'investissement REDD+ de la RDC](#) mettait en exergue la " situation particulièrement grave de l'exploitation illégale des forêts " et la nécessité d'améliorer la gestion des forêts, qu'elles soient industrielles ou artisanales. Dans sa [lettre d'intention avec CAFI](#), le gouvernement de la RDC a pris 13 engagements spécifiques (jalons) liés à l'amélioration du secteur forestier, dont un certain nombre ont été entièrement ou partiellement atteints, un processus indépendant a récemment conclu.

Dans un pays où les forêts couvrent plus de la moitié du territoire, le secteur forestier de la RDC pourrait être le moteur de la transition vers une économie verte. D'une manière générale, le PGDF cherche à **soutenir l'établissement de conditions juridiques pour une meilleure gouvernance et une gestion durable du secteur forestier** et à améliorer la manière dont le bois est extrait et valorisé. Ses objectifs spécifiques sont :

1. Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour renforcer la gouvernance économique du secteur
2. Soutenir l'élaboration transparente et participative d'une politique forestière
3. Contribuer au développement de la filière bois/bois artisanal avec des pratiques juridiques
4. Soutenir la gestion durable des forêts par les communautés et les entités territoriales
5. Veiller à ce que la gestion des grandes concessions forestières soit effectuée conformément à la loi congolaise
6. Renforcer les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée

Pour CAFI, l'approbation de ce programme a été rendue possible par le renouvellement du dialogue avec le nouveau Ministre de l'Environnement et du Développement durable de la RDC, initié lors du [Sommet Action Climat du Secrétaire Général des Nations Unies](#) et par l'élaboration et l'approbation [d'une feuille de route](#) conjointe pour le secteur forestier.

Cette feuille de route confirme une fois de plus l'engagement du nouveau Ministre à respecter les jalons de la Lettre d'intention. Par cette feuille de route, le Ministre s'est engagé à renforcer la gouvernance du secteur forestier, à soutenir la gestion durable dans les concessions forestières et dans le secteur artisanal, et à promouvoir diverses approches de gestion des forêts par les collectivités locales et les entités territoriales décentralisées.

La feuille de route souligne également l'engagement du Ministre à prendre des mesures immédiates, avant le début effectif du PGDF prévu pour l'automne prochain, dont notamment ;

- Lancer un **processus d'élaboration de la politique forestière nationale**, conformément à l'approche participative de l'article 4 du Code forestier - à partir de janvier 2020
- Organiser des **premières réunions du Comité Consultatif National des Forêts**, avec une participation renforcée des secteurs privé et public et de la société civile nationale et internationale, tout en révisant le décret qui l'a créé
- Entreprendre, au cours du 1er semestre 2020, un **contrôle de légalité des titres forestiers**, mené par un cabinet d'audit externe recruté dans le cadre d'un processus impliquant le Ministère, l'Union Européenne et le FONAREDD.